

La Présidente de l'Université de Lorraine,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles :

- L 712-2,
- L 613-2

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine en date du 14 décembre 2021 créant le Diplôme d'Université Enseignement en 1er degré scolaire,

Vu la Proposition de la Directrice de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation,

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la Présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022,

### ARRÊTE

#### Article 1 :

Sont nommés pour l'année universitaire 2022-2023 en tant que membres du jury du DU, chargé de la validation du diplôme d'Université Enseignement en 1er degré scolaire :

- Nathalie SEVILLA, MCF, Directrice de l'INSPE, Présidente
- Fanny KUMIELAN, Directrice Adjointe
- Pol LE GALL, Data Rectorat
- Laurent HUSSON, MCF, Directeur Pôle MEEF 1<sup>er</sup> degré
- Alexandra PEISSET, Professeure

#### Article 2 :

La Directrice de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation est chargée de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché à la Présidence, sur le site internet de l'université et au sein de la composante.

Fait à Nancy, le 2 juin 2023

Pour la Présidente  
Par délégation  
Le Vice-président de la Formation  
Nicolas OGET

Affiché le :

Transmis au Recteur, Chancelier des universités, le :